

Politique Et Procédure De Collection – Lignes Directrices Encadrant Les Matières Dangereuses Dans Une Collection

Adam Pollard, Woodstock Museum NHS

Août 2023

Trousse De Ressources Sur Les Soins Aux Collections Pharmaceutiques Historiques

Les matières dangereuses sont définies comme des matières qui peuvent présenter un danger pour la collection, le personnel ou le grand public.

Parmi les exemples courants que l'on peut trouver dans les collections d'un musée, on peut citer, entre autres, les produits pharmaceutiques, les produits de nettoyage, l'amiante, les films en nitrate, les produits chimiques commerciaux ou industriels, les matières radioactives, les produits anti-incendie, etc.

Un musée doit disposer d'une documentation sur le traitement des matériaux dangereux dans sa politique de collection et son manuel de procédures. La politique de collection doit présenter une vue d'ensemble de la manière de traiter la réception, l'évaluation, le nettoyage, le prêt et le retrait de ces matériaux. Le manuel de procédures doit contenir des instructions détaillées sur la manière de procéder au sein de l'institution.

Politique de collection

Vous trouverez ci-dessous des exemples de formulation pour couvrir chaque section de la politique de collecte en ce qui concerne les matières dangereuses.

Accueil et évaluation

Un objet, un spécimen ou un fichier numérique ne sera pas acquis s'il contient des matériaux dangereux pour le personnel, le public ou la collection et qui ne peuvent être enlevés en toute sécurité ou dont le coût est prohibitif pour le musée.

Nettoyage

Les objets seront manipulés, stockés et nettoyés conformément aux normes des musées communautaires (Reg 877 R.R.O. 1990) et au manuel de procédures du musée.

Aliénation

Le retrait d'un objet est envisagé s'il représente une menace ou un risque pour la collection du musée, le personnel ou le public.

Prêts sortants

Le conservateur doit approuver tous les prêts d'objets. Les prêts ne peuvent être effectués que si les objets sont jugés sûrs pour le transport, la manipulation et

l'exposition au public. L'institution emprunteuse est responsable du matériel prêté et doit le transporter, le manipuler, le stocker, l'exposer et le gérer conformément aux normes professionnelles.

Procédure de collection

Deux organigrammes ont été inclus pour montrer les étapes minimales des pratiques exemplaires qu'un musée doit suivre lors de l'évaluation et du nettoyage des matières dangereuses. Ils ont pour but d'aider les musées à élaborer leurs propres procédures de traitement des objets contenant des matières dangereuses, en fonction de la taille et des ressources du musée.

Ce document a été rédigé dans le cadre de la Trousse De Ressources Sur Les Soins Aux Collections Pharmaceutiques Historiques créée et hébergée par le Musée de la Santé à Kingston et

**Financé par le
gouvernement
du Canada**

Canada